

Saint Raphaël, le 31 mars 2014

Ceux qui sont aller pédaler dans le massif, versant 83, ont certainement vu fleurir, d'une part les asphodèles, d'autre part des panneaux jaune vif de 12x12 cm.

L'ONF a donc décidé de poser une signalétique qui ferme à la pratique du vélo de façon explicite la plupart des itinéraires.

Jusqu'à présent, les interdictions étaient limitées à la « zone centrale », c'est à dire les environ 1800 ha de réserve naturelle mise en place depuis une quinzaine d'années (Roussivau, Perthus, Cap Roux).

Le motif de l'ostracisme vis-à-vis du VTT (et pas que, les chevaux aussi ...) avait été à l'époque argumenté par l'ONF par « à vélo, on fait plus de distance qu'à pieds, ça dérange donc fortement plus les bestioles, et l'environnement en général ». A la question « quel retour d'expérience, études, etc avez vous accumulé au terme de ces 15 années sur l'impact de l'interdiction des VTT, et des restrictions d'accès en général dans ces réserves déjà anciennes : évolution favorable de la faune, de la flore, du sol, etc ?? : « réponse « ben, on n'en sait rien, aucun suivi n'a été fait dans les réserves »

Si ces réserves étaient passées sous un régime « interdit au vélo, sauf ... », le reste du massif restait – aux dires mêmes de l'ONF, voir par exemple l'article tout récent publié dans « Le Lien », journal édité par la Mairie de St Raphaël, sous statut de tolérance.

En fait de tolérance, le VTT passe brutalement sous celui d'interdiction quasi générale, sauf quelques pistes telles Castelli, 3 thermes, Porfait, crêtes ... et encore, à vérifier car la pose des panneaux n'est visiblement pas achevée, on ne peut faire de bilan définitif.

Une piste aussi « familiale » que celle de l'entrée des Vayssières a droit à son logo jaune vif, c'est-à-dire que même mes petits enfants n'ont plus le droit d'aller se balader avec leur petit vélo sur ces 2 km de piste, large, quasi plate, qui n'est d'ailleurs fermée qu'à une extrémité ?? ... de même pour la montée finale au Pic de l'Ours, pour le tour de la dent de l'Ours, la descente des Malavalettes, l'Aigre et pour bien d'autres itinéraires, qui n'avaient guère d'enjeu environnemental sensible, s'agissant souvent d'anciennes pistes, encore bétonnées par endroit, parfois redevenues sentiers, donc un milieu déjà artificialisé, hors zone réserve, voire à proximité même de routes circulées.

Il est vrai que l'absence totale d'entretien du massif depuis de nombreuses années, et l'état d'abandon (volontaire) dans lequel il a été laissé par son gestionnaire, faisaient déjà que nombre d'itinéraires se ravinaient profondément du fait des orages, pluies torrentielles, etc et devenaient peu à peu infréquentables ... même à pieds !!

Maintenant, le problème est réglé : circulez plus, y a rien à voir.

Et qu'on ne mette pas des ravines de 2 mètres de profondeur sur le compte des rares Vttistes qui osaient se lancer sur ces chemins ...

Première conséquence : les itinéraires concernés – nombreux dans le 83 - figurant sur les sites (VTT Tour, etc) sont caducs, et mention doit être faite. Idem mais plus difficile pour les topos papier.

Ceci étant, ça n'empêche pas ONF d'accepter le déroulement de courses diverses (et de VTT en particulier ...), manifestations de masse, y compris sur des itinéraires fermés par eux mêmes, voir la très récente « Raider Cap Estérel » : alors, ces sentiers (le tour de la dent de l'Ours), cet environnement, sont ils à ce point sensibles qu'on y interdit le vélo même isolé, bientôt le piéton, mais qu'on y accueille volontiers quelques centaines de compétiteurs ??

Quelle est la vraie raison de cette contradiction flagrante ??

Quelques ressources financières glanées par l'ONF à ces occasions ??

Ce bouleversement est à rapprocher de l'intention affichée (et probablement irréversible) de

l'ONF de créer une « Réserve Biologique Intégrale » (RBI) qui englobera sur une plus grande étendue les noyaux anciens, et où le formalisme des restrictions d'accès de l'homme (et pas que le VTT !!) sera encore plus rigoureux, le contrôle et les sanctions annoncés, etc (enfin, avec les moyens humains de l'ONF, on peut en douter ...).

Le problème, c'est que ces principes sont insidieusement étendus à l'ensemble du massif classé, et peut être encore au-delà, au massif forestier ??

Même souci pour d'autres activités « de plein air », douces et respectueuses, comme l'Escalade en falaise (les sites renommés du Perthus et du Roussivau sont impactés, avec prévision de fermeture / déséquipement ...), la randonnée à cheval et même la simple randonnée pédestre, vu les projets de fermeture de sentiers.

On voit aussi venir des intentions plus mercantiles, faire rentrer du pognon incite à envisager de faire payer l'accès aux espaces naturels, parkings, itinéraires réservés à ceux qui sont encadrés par un guide, ONF de préférence, bien sûr ...

Dans le cadre de la mise en place de la Charte Forestière du Grand Estérel - qui vient d'être adoptée ce mois-ci – et de la réunion du 26 novembre 2013, face aux associations et représentants d'usagers qui avaient réussi à y être invités, et devant la pression des élus, du Maître d'Ouvrage, le SIPME et de son Président Nello Broglio, Maire des Adrets de l'Estérel, l'ONF avait fini par admettre d'engager une large concertation, préalable à la prise de décisions unilatérales, et de s'inscrire dans les plans à venir issus de la Charte.

C'est bien l'inverse qui se passe !!

Le CAF Estérel (Club Alpin Français) s'est mobilisé depuis l'année 2013 pour tenter d'ouvrir un dialogue intelligent, constructif, la préservation même renforcée du milieu naturel, largement façonné par l'homme au cours des décennies et siècles précédents, n'étant pas, ne devant pas être motif d'exclusion aveugle de ce même homme.

En outre, il semble que l'Estérel est un laboratoire pour l'ONF qui a d'autres projets similaires en région PACA en particulier, comme le massif de la Sainte Baume, etc. Ce qui sera fait ici servira de modèle ailleurs.

Un groupe de travail s'est formé, qui regroupe les plus importantes Fédérations / Associations, sportives (FFCAM, FFME, FFRP, MBF, Syndicats Accompagnateurs en montagne, à VTT, à cheval, guides naturalistes, acteurs économiques du massif, etc ... et leurs représentants régionaux et locaux), dont le but est de faire entendre à l'ONF et aux élus l'enjeu socio économique qui est en cause.

Dès maintenant, je vous invite à aller sur le site du CAF Estérel, <http://www.cafesterel.fr/joomla1.7/>, porteur de l'action, onglet « charte de l'Estérel »

Une documentation est accessible, mise à jour régulièrement, et surtout, à remplir en ligne « l'enquête de fréquentation », en y laissant vos noms / adresses mail, et les messages que vous désirez exprimer.

Près de 800 réponses ont déjà été reçues, et plus elles seront nombreuses, argumentées, mieux notre voix pourra être entendue.

Faites circuler l'information le plus largement possible.

Une autre enquête porte sur les « professionnels », qui sont impactés par les restrictions d'accès et de pratiques dans le massif.

Jean Jacques Bianchi